



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 346-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, le 3 décembre 2024 :

Règlement numéro 346-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Louise

Ce règlement a pour objet de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 80, route de la Station, à Sainte-Louise, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Louise, ce quatrième (4^e) jour de décembre 2024.

(signé) Margot Rossignol
Margot Rossignol,
directrice générale et greffière-trésorière